

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le 25 Septembre à 20 H 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 19 Septembre 2014 par Monsieur le Maire, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel AUTISSIER.

Présents M. AUTISSIER, Maire

Mme RENIER – M. GRESSET – Mme GRESSIN – M. TURPIN – Mme MALLET -
M. ROUARD – M. PARKITNY - Adjoints au Maire

M. REMBLIER – Mme DORISON – Mme BUREAU – M. TASSEZ –
Mme BOUVARD - M. DEROTTELEUR – M. CHAUSSERON – M. PEREIRA –
M. THOR Mme LEDIEU - Mme JUBLOT – Mme KEMPF - M. ADAM – M. DUVAL
Mme VEILLAT - M. DECROIX - Mme DAUGU – Mme CHARON-COLIN –
Conseillers municipaux

Représentés Mme MARTIN (procuration à Mme BOUVARD)
Mme PROVENDIER (procuration à Mme RENIER)
Mme CHARON-COLIN (procuration à Mme DAUGU)

-

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination, dans le sein du Conseil municipal, conformément à l'art. L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'un secrétaire de séance. **Madame BOUVARD** ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

-

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : BUDGET EAU : DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N° 2 (N° 2014/09/01)

Le Conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés (25 voix Pour et 4 Abstentions),

Entendu l'exposé des motifs en date du 19 Septembre 2014 relatif aux modifications à apporter au budget primitif 2014 du service de l'Eau,

Sur le rapport présenté par Monsieur ROUARD, et sur l'avis favorable de la 8° Commission en date du 18 Septembre 2014,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 – d'APPROUVER les modifications reprises au tableau ci-dessous à apporter au budget primitif 2014 du service de l'Eau :

Dépenses d'investissement

Chapitre 041 (article 2762 : créances déduction TVA) : + 5 800 €

Recettes d'investissement

Chapitre 041 (article 2762 : créances déduction TVA) : + 5 800 €

Pour extrait conforme :
LE MAIRE,

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET : BUDGET ASSAINISSEMENT : DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N° 1
(N° 2014/09/02)**

Le Conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés (25 voix Pour et 4 Abstentions),

Entendu l'exposé des motifs en date du 19 Septembre 2014 relatif aux modifications à apporter au budget primitif 2014 du service de l'Assainissement,

Sur le rapport présenté par Monsieur ROUARD, et sur l'avis favorable de la 8° Commission en date du 18 Septembre 2014,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 – d'APPROUVER les modifications reprises au tableau ci-dessous à apporter au budget primitif 2014 du service de l'Assainissement :

Dépenses d'exploitation :

Chapitre 042 (article 6811 : dotations aux amortissements) :..... + 1 453 €
Chapitre 023 (virement à la section d'investissement) :..... - 1 453 €

Dépenses d'investissement :

Chapitre 041 (article 2762 : créances déduction TVA) : + 15 €

Recettes d'investissement :

Chapitre 021 (virement de la section de fonctionnement) :..... - 1 453 €
Chapitre 040 (article 2803 : amortissement de frais d'études) : +1 453 €
Chapitre 041 (article 2762 : créances déduction TVA) :..... + 15 €

Pour extrait conforme :
LE MAIRE,

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : BUDGET COMMUNE : DECISION MODIFICATIVE N° 1 (N° 2014/09/03)

Le Conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés (25 voix Pour et 4 Abstentions),

Entendu l'exposé des motifs en date du 19 Septembre 2014 relatif aux modifications à apporter au Budget Primitif 2014,

Sur le rapport présenté par Monsieur ROUARD, et sur l'avis favorable de la 8° Commission en date du 18 Septembre 2014, et après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 – d'APPROUVER les modifications reprises au tableau ci-dessous à apporter au Budget Primitif 2014 de la Commune :

Section de fonctionnement				
Ch.	Article	Objet	Dépenses	Recettes
011	6068	Programmes annuels finalement réalisés en régie	3 000,00	
		<i>Menuiserie extérieures pavillon du cloître</i>	3 000,00	
011	611	Mise en fourrière de véhicule	1 400,00	
011	6231	Achats d'unité de publications pour 12 marchés	6 200,00	
014	73925	Fonds Péréquation Interco et communal	4 986,00	
014	7391178	dégrevement CFE auto-entrepreneur 50% commune	2 972,00	
65	6541	Créances admises en non valeur	990,00	
65	6542	Créances éteintes	340,00	
042	6811	Mise à jour inventaire communal	2 075,00	
023	023	Virement à la section d'investissement	- 21 963,00	
Total section de fonctionnement			-	-
Section d'investissement				
Ch.	Article	Objet	Dépenses	Recettes
021	021	Virement de la section de fonctionnement		- 21 963,00
042	2803	Mise à jour inventaire communal		2 075,00
20	2031	Etude de restauration Cloître des Augustins	11 000,00	
279	21318	Ajustement changement fenêtres maison des asso	2 000,00	
21	21318	Provision sur travaux de bâtiments	- 13 000,00	
21	21318	Menuiserie extérieures pavillon du cloître	- 3 000,00	
21	21318	Travaux maison des associations	- 5 400,00	
21	21318	Travaux facades salle des fêtes	- 13 000,00	
21	2152	Mise en sécurité RD 940	54 530,00	
21	2183	Matériel informatique	5 800,00	
21	2188	Provision MO place Adrien Arnoux	- 19 619,00	
21	2188	Illuminations de Noël	8 020,00	
219	21318	Château des Stuarts: maîtrise d'œuvre	5 850,00	
277	21318	RSP: travaux supplémentaires (désamiantage)	9 420,00	
705	2151	Solde MO place Adrien Arnoux	7 000,00	
13	1341	DETR: équipement pour devt des rythmes scolaires		6 270,00
13	1341	DETR: renouvellementde postes informatiques EPGJ		10 500,00
13	1341	DETR: extension de zone economique sud		25 000,00
13	1328	Subvention illuminations de Noël		5 000,00
13	1322	Subvention CG amendes de police (RD940)		22 719,00
Total section de fonctionnement			49 601,00	49 601,00

Pour extrait conforme :
Le Maire,

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : CREATION D'UN BUDGET ANNEXE 2014 « LOTISSEMENT DU MOULIN DES FILLES » (N° 2014/09/04)

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Vu le budget primitif 2014 de la Commune,

Vu l'avis du comptable public et compte-tenu des dispositions de l'instruction comptable M 14,

Entendu l'exposé des motifs en date du 19 Septembre 2014 relatif à la création d'un budget annexe 2014 « Lotissement du Moulin des Filles »,

Sur le rapport présenté par Monsieur ROUARD, et sur l'avis favorable de la 8° Commission en date du 18 Septembre 2014, et après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 – de CREER un nouveau budget annexe assujetti à la T.V.A, intitulé « Lotissement du Moulin des Filles », et soumis à la nomenclature budgétaire M 14.

ARTICLE 2 – d'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les actes d'acquisition, de vente ainsi que tout document y afférent.

ARTICLE 3 – de VOTER le budget annexe « Lotissement du Moulin des Filles » équilibré en section de Fonctionnement à 200 000 € et en section d'Investissement à 140 000 €, pour 2014.

Pour extrait conforme :
Le Maire,

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : ADMISSIONS EN NON-VALEUR (N° 2014/09/05)

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Sur la demande de Madame le Receveur Municipal,

Entendu l'exposé des motifs en date du 19 Septembre 2014 relatif aux titres de recettes à admettre en non-valeur,

Sur le rapport présenté par Monsieur ROUARD, et sur l'avis favorable de la 8° Commission en date du 18 Septembre 2014, et après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 – d'APPROUVER l'admission en non-valeur des titres de recettes suivants :

REF. TITRE	MONTANT	OBJET	MOTIF D'ADMISSION EN NON VALEUR
2014 / R-129-53	12,20 €	Frais de restauration scolaire	Surendettement et effacement de dette
2013 / R-12-59	30,50 €	Frais de restauration scolaire	
2013 / R-129-61	45,75 €		
2013 / R-129-67	1,35 €		
2013 / R-129-63	12,20 €		
2013 / R-129-60	42,70 €		
2014 / R-131-77	33,55 €		
2014 / R-129-31	21,35 €		
2014 / R-129-31	33,55 €		
2014 / R-129-34	30,50 €		
2014 / R-129-32	33,55 €		
2014 / R-129-27	39,65 €		
2012 / R-131-74	49,00 €	Frais de restauration scolaire	Déménagement – Surendettement OTD employeur négatif – OTD banque négatif – OTD CAF Vendée négatif
2012 / R-131-75	17,00 €		
2012 / T-1050	36,00 €		
2012 / T-474	33,00 €		
2012 / T-612	18,00 €		
2012 / T 1467	114,00 €	Location cinéma	Avis à tiers détenteur banque négatifs
2012 / T 1467	394,00 €		
2013 / R-13-3	6,00 €	Frais de restauration scolaire	Somme inférieure au seuil de poursuite
2013 / R-628-196	24,40 €		
2013 / R-628-152	6,10 €		
2009 / T-114	59,45 €	Frais de restauration scolaire	Combinaison infructueuse d'actes : Déménagement – Surendettement clôturé pour absence de réponse – OTD pôle emploi négatif – Aucun revenu déclaré en 2013
2009 / T-324	19,95 €		
2009 / T-466	11,40 €		
2010 / T-1235	8,55 €		
2012 / T-1593	73,50 €	Portage de repas	Personne décédée et demande de renseignement négative
2012 / T-1630	88,20 €		
2013 / R-628-88	6,10 €	Frais de restauration scolaire	Somme inférieure au seuil de poursuite
2013 / R-628-90	6,10 €		
2013 / R-628-188	6,10 €		
2014 / T-201	5,00 €	Centre de loisirs (reversement CAF)	

Pour extrait conforme :
Le Maire,

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'AERO CLUB
(N° 2014/09/06)**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Entendu l'exposé des motifs en date du 19 Septembre 2014 relatif à la demande de subvention présentée par l'association Aéro-Club d'Aubigny,

Sur le rapport présenté par Monsieur AUTISSIER, et sur l'avis favorable de la 8° Commission en date du 18 Septembre 2014, et après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 – d'APPROUVER l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 2 000 € au profit de l'association Aéro-Club d'Aubigny, destinée au financement des travaux de mise en conformité du balisage de la piste de l'aérodrome.

Pour extrait conforme :
Le Maire,

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION LE RELAIS (N° 2014/09/07)

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Entendu l'exposé des motifs en date du 19 Septembre 2014 relatif à la création d'un poste de correspondant social en zone gendarmerie,

Sur le rapport présenté par Monsieur ROUARD, et sur l'avis favorable de la 8° Commission en date du 18 Septembre 2014, et après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 – d'APPROUVER la participation de la commune d'Aubigny-sur-Nère au financement d'un poste à mi-temps de correspondant social en zone gendarmerie sur une période de 12 mois, mis en place par l'intermédiaire de l'association « Le Relais » dont le siège social est à Bourges – 8 Avenue Pierre Sémard.

ARTICLE 2 – d'APPROUVER le versement d'une subvention de 1 288,20 € à l'association « Le Relais », correspondant à la part communale dans la répartition du financement à parts égales entre l'Etat, le Conseil Général et 4 communes du département du Cher (Saint-Amand-Montrond ; Mehun/Yèvre ; Sancoins et Aubigny/Nère) dont la contribution est calculée au prorata de la population :

2014 pour un mi-temps sur 12 mois			
Communes	Population	Pourcentage	Somme
ST AMAND MONTROND	10 646	40,24 %	2 414,40 €
MEHUN/YEVRE	6 829	25,81 %	1 548,60 €
AUBIGNY/NERE	5 680	21,47 %	1 288,20 €
SANCOINS	3 301	12,48 %	748,80 €
TOTAL	26 456	100 %	6 000,00 €

Pour extrait conforme :
Le Maire,

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION KILTS ET CULOTTES COURTES (N° 2014/09/08)

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, excepté Madame VEILLAT qui ne prend pas part au vote,

Entendu l'exposé des motifs en date du 19 Septembre 2014 relatif à l'attribution d'une subvention à l'association Kilts et Culottes Courtes,

Sur le rapport présenté par Monsieur PARKITNY, et sur l'avis favorable de la 8° Commission en date du 18 Septembre 2014, et après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 – de CONFIRMER le versement du solde de la subvention 2013 à l'association de gestion de la crèche halte-garderie Kilts et Culottes Courtes, pour un montant de 742 €.

ARTICLE 2 – d'ATTRIBUER pour l'année 2014 à l'association de gestion de la crèche halte-garderie Kilts et Culottes Courtes une subvention de 18 500 € tenant compte du nombre d'enfants albiniens fréquentant la structure.

ARTICLE 3 – de VERSER un acompte d'un montant de 16 000 €, le solde de la subvention sera versé en 2015 après vote du budget et examen des comptes de résultats 2014.

Pour extrait conforme :
Le Maire,

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET : PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL DE TERRITOIRE – DEMANDE DE SUBVENTION
UPRES DE LA REGION CENTRE (N° 2014/09/09)**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Entendu l'exposé des motifs en date du 19 Septembre 2014 relatif à l'élaboration d'un Projet Artistique et Culturel de Territoire,

Sur le rapport présenté par Madame MALLET, et sur l'avis favorable de la 8° Commission en date du 18 Septembre 2014, et de la 5° Commission,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 – d'APPROUVER la création d'un Projet Artistique et Culturel de Territoire en partenariat avec les associations l'Assonore de Clémont et le Comité Culture Loisirs d'Argent sur Sauldre

ARTICLE 2 - de SOLLICITER auprès de la Région Centre une subvention au plus haut niveau possible au titre du PACT

Pour extrait conforme :
Le Maire,

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : ETUDE DIAGNOSTIQUE DES FACADES ET COUVERTURES DU CHATEAU DES STUARTS – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC (N° 2014/09/10)

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Entendu l'exposé des motifs en date du 19 Septembre 2014 relatif à la demande de subvention à déposer auprès de la DRAC pour l'étude diagnostique des façades et couvertures du château des Stuarts,

Sur le rapport présenté par Monsieur TURPIN, et sur l'avis favorable de la 8° Commission en date du 18 Septembre 2014,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 – d'APPROUVER l'étude diagnostique des façades et couvertures du Château des Stuarts, monument classé parmi les monuments historiques par liste de 1862, dont le plan de financement s'établit comme suit :

✓ Coût de l'opération		18 672,00 € H.T.
▪ Diagnostic (Cabinet TRAITCARRE d'Aubigny/Nère)	13 800 €	
▪ Etude historique (INRAP)	4 872 €	
✓ Subvention Etat (40 %)		7 468,80 €
✓ Commune		11 204 €

ARTICLE 2 - de SOLLICITER auprès de l'Etat la subvention correspondante.

Pour extrait conforme :
Le Maire,

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

-

OBJET : DENOMINATION D'UNE VOIE COMMUNALE (N° 2014/09/11)

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Entendu l'exposé des motifs en date du 19 Septembre 2014 relatif à la dénomination d'une voie communale,

Sur le rapport présenté par Monsieur TURPIN, et sur l'avis favorable de la 8° Commission en date du 18 Septembre 2014,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 – de DENOMMER la voie communale située entre l'avenue de l'Hippodrome de Vogüé, après le lotissement de la Sologne, et la route de Sainte-Montaine : ***Chemin des Ménardières***.

Pour extrait conforme :
Le Maire,

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : BAREME DE CLASSE DE NEIGE (N° 2014/09/12)

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Entendu l'exposé des motifs en date du 19 Septembre 2014 relatif au barème de neige pour l'année 2014-2015,

Sur le rapport présenté par Madame GRESSIN, et sur l'avis favorable de la 8° Commission en date du 18 Septembre 2014,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 – de FIXER comme suit le barème de participations financières à cette classe de neige, basé sur l'aide du Conseil Général du Cher :

QUOTIENT FAMILIAL (€)	PART. CONSEIL GENERAL		PART. COMMUNE		PART. DES FAMILLES	
	2013-2014	2014-2015	2013-2014	2014-2015	2013-2014	2014-2015
0 à 276	81	81	570	590	111	114
277 à 320	59	59	592	612	111	114
321 à 366	59	59	576	595	127	131
367 à 410	59	59	501	518	202	208
411 à 457	59	59	347	359	356	367
+ 457	31	31	179	185	552	569

ARTICLE 2 - de FIXER le niveau des participations des familles ci-dessus présenté, pour tout élève qu'il soit domicilié à Aubigny ou sur une autre commune, sous réserve de la règle suivante : dans le cas où des conseils municipaux des collectivités extérieures décideraient de ne plus assumer en tout ou en partie la part des frais supportés par la Commune d'Aubigny, la charge serait transférée aux familles elles-mêmes.

Pour extrait conforme :
Le Maire,

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

-

OBJET : COMMUNAUTE DE COMMUNES : MODIFICATION DE STATUTS (N° 2014/09/13)

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Entendu l'exposé des motifs en date du 19 Septembre 2014 relatif à la modification de statuts de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne,

Sur le rapport présenté par Madame RENIER, et sur l'avis favorable de la 8° Commission en date du 18 Septembre 2014,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 – d'APPROUVER la modification de statuts de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, et la nouvelle rédaction de l'article 6 comme suit :

« Article 6 : le bureau du conseil de la communauté de communes est composé du Président, de Vice-présidents et éventuellement de conseillers communautaires élus par le conseil de communauté. Les attributions du Bureau sont déterminées par le Règlement intérieur ».

Pour extrait conforme :
Le Maire,

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

-

**OBJET : TARIF DE LOCATION DE SALLE POUR L'ORGANISATION D'OBSEQUES CIVILES
(N° 2014/09/14)**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Entendu l'exposé des motifs en date du 19 Septembre 2014 relatif à la fixation d'un tarif de location de salle pour l'organisation d'obsèques civiles,

Sur le rapport présenté par Monsieur AUTISSIER, et sur l'avis favorable de la 8° Commission en date du 18 Septembre 2014,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 – de FIXER à 100 € le tarif d'occupation de la salle « Sologne » du centre socio-culturel pour l'organisation d'obsèques civiles par les entreprises de pompes funèbres.

Pour extrait conforme :
Le Maire,

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET : MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN COMMUNAL AU PROFIT DU SDE 18
(N° 2014/09/15)**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Entendu l'exposé des motifs en date du 19 Septembre 2014 relatif à la mise à disposition d'un terrain communal au profit du SDE 18,

Sur le rapport présenté par Monsieur TURPIN, et sur l'avis favorable de la 8° Commission en date du 18 Septembre 2014,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 – d'AUTORISER la mise à disposition à titre gratuit, d'une surface de 20 m² sur la parcelle cadastrée section BH n° 460 d'une superficie totale d'1ha 27a 88ca, au profit du SDE 18 pour la construction d'un transformateur, pour une durée correspondant à celle de la concession de distribution publique d'énergie électrique.

ARTICLE 2 – d'AUTORISER Monsieur le Maire, ou à défaut l'un de ses adjoints, à signer la convention correspondante.

Pour extrait conforme :
Le Maire,